

# Connexions

Bulletin d'information de la Commission des droits de la personne du Manitoba

Volume 2, numéro 2

Février 2002

THE MANITOBA  
HUMAN RIGHTS  
COMMISSION



LA COMMISSION DES  
DROITS DE LA PERSONNE  
DU MANITOBA

Visitez notre site Web à l'adresse  
suivante : [www.gov.mb.ca/hrc](http://www.gov.mb.ca/hrc)

## Célébration du Mois de l'histoire des Noirs



Les ténors du Winnipeg Hi-Life Steel Band ont donné un spectacle à la Bibliothèque publique Centennial pour clore le Mois de l'histoire des Noirs.

En 1926, le mois de février a été proclamé Mois de l'histoire des Noirs en Amérique du Nord. C'est à cette période que la contribution des Noirs canadiens a été reconnue pour la première fois. Leur histoire remonte cependant à bien plus loin.

Voici certaines personnes et certains événements qui ont contribué à façonner la culture et l'histoire du Canada.

En 1628, Olivier Le Jeune, un jeune Malgache de huit ans, est arrivé au Québec. Il a été le premier esclave africain acheté en Nouvelle-France.

En 1709, l'esclavage a été légalisé en Nouvelle-France.

En 1743, une esclave de Montréal appelée Marie-Joseph Angélique apprend qu'elle est sur le point d'être vendue. En tentant de fuir, elle a mis le feu à la maison de sa maîtresse. Le feu a atteint des proportions démesurées et a détruit la moitié de la ville de Montréal. L'esclave a été attrapée, torturée et pendue. Ces événements ont contribué à sensibiliser le public aux souffrances des esclaves.

En 1793, le Haut-Canada a entériné une loi visant à interdire aux gens d'apporter des esclaves au Haut-Canada. Cette loi exigeait également la libération des esclaves de vingt ans et plus. Par cette loi, le Haut-Canada est devenu le premier territoire britannique à présenter une loi contre l'esclavage. L'esclavage en territoire britannique a pris fin seulement en 1834.

Durant la guerre de 1812, un groupe formé de soldats noirs, de miliciens blancs et de guerriers mohawks a forcé les envahisseurs américains à se replier lors de la bataille de Queenston Heights. Au cours de cette guerre, 2 000 Noirs ont quitté les États-Unis pour la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

*Suite de l'histoire des Noirs à la page 2.*

## Discrimination envers les pauvres Les bons contacts

*Janet Baldwin, présidente*

Le mois dernier, la Commission des droits de la personne du Manitoba a demandé au gouvernement de modifier le Code des droits de la personne du Manitoba pour ajouter la « condition sociale » comme motif de discrimination prohibé. Ce mois-ci, j'aimerais expliquer pourquoi cette modification est nécessaire.

Le Code fournit une protection contre la discrimination pour différents motifs, y compris la « source de revenus ». Ce motif, combiné à la manière dont la discrimination est définie dans le Code, nous permet d'accepter des plaintes formulées en vertu de la « condition sociale ». Cependant, le motif de « condition sociale » pourrait toucher plus directement les questions de pauvreté et d'itinérance au sein de notre société.

Les Manitobains et Manitobaines les plus défavorisés font souvent l'objet de discrimination en raison de diverses caractéristiques personnelles, notamment leur race, un handicap, leur âge, leur sexe, leur situation familiale ou leur situation économique. Les motifs actuels ne permettent pas de régler de manière adéquate la question du traitement discriminatoire. Il arrive parfois que la condition sociale d'une personne, plutôt qu'une caractéristique personnelle isolée, soit la cause véritable d'un traitement discriminatoire. À l'approche de la Journée internationale de la femme, je pense à la relation qui existe entre le traitement inégal et la pauvreté, en particulier chez les femmes. Les femmes chefs de famille et les femmes âgées, ainsi que les hommes et les femmes autochtones ou handicapés sont également très conscients de cette relation.

Le Québec est actuellement la seule province canadienne où la « condition sociale » est considérée comme un motif de discrimination prohibé. Les tribunaux québécois ont défini la « condition sociale » comme la place qu'occupe une personne dans la société, en fonction de ses origines, de son instruction, de son revenu et du poste qu'elle occupe.

Apporter des modifications à notre Code afin d'inclure la protection contre la discrimination fondée sur la « condition sociale » permettrait au Manitoba de progresser vers la mise en œuvre des principes et des droits contenus dans les ententes internationales adoptées par le Canada. Sur le plan international, prenons l'exemple de l'Union européenne où l'on observe une tendance vers l'accroissement de la protection des droits économiques et sociaux. Au Canada, nous nous joignons aux diverses commissions des droits de la personne pour recommander une protection législative contre la discrimination fondée sur la « condition sociale ».

Du début au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, plus de 30 000 Noirs américains ont fui l'esclavage aux États-Unis pour venir s'établir au Canada.

En 1858, environ 600 Noirs ont quitté la Californie pour s'établir à Victoria, en Colombie-Britannique. Parmi eux se trouvait Mifflin Gibbs, qui a joué un rôle clé lorsque est venu le moment de persuader la Colombie-Britannique de faire partie du Canada. Un an plus tard, à Raleigh, en Ontario, Abraham Shadd a été le premier Noir élu titulaire d'une charge publique.

En 1861, le docteur Anderson Fuffin Abbot est devenu le premier Noir né au Canada à obtenir un diplôme d'un collège de médecine.

En 1909, des fermiers noirs de l'Oklahoma ont commencé à s'établir dans les Prairies canadiennes.

Les Noirs canadiens ont servi leur patrie avec loyauté durant la Première Guerre mondiale, et ce, malgré le fait que le gouvernement du Canada ait tenté d'empêcher les hommes noirs de faire parties des forces armées. Bon nombre de soldats noirs ont été maltraités et certains ont même été brutalisés. Durant la Deuxième Guerre mondiale, les autorités ont tenté une nouvelle fois d'évincer les Noirs canadiens des forces armées, mais sans succès.

En 1954, la ségrégation a pris fin dans les écoles de la Nouvelle-Écosse.

En 1962, Daniel G. Hill a été nommé premier directeur de la Commission des droits de la personne de l'Ontario, après quoi il a été nommé président de la Commission.

En 1964, Harry Jérôme de Colombie-Britannique a remporté la médaille de bronze au sprint de cent mètres durant les Jeux Olympiques de Tokyo. En 1967, il a remporté la médaille d'or aux Jeux panaméricains qui se déroulaient à Winnipeg.

En 1979, Lincoln Alexander est devenu le premier membre noir du cabinet au Canada, exerçant les fonctions de Ministre du Travail au sein du gouvernement fédéral.

En 1984, la population de Annapolis Royal en Nouvelle-Écosse a élu Daurene Lewis au poste de maire. Elle a été la première femme noire élue maire d'une ville canadienne.

Lors des Jeux Olympiques de 1988, Ben Johnson a battu le record mondial au sprint de 100 mètres, après quoi il a été disqualifié pour avoir utilisé des stéroïdes.

En 1996, Donovan Bailey a remporté le titre d'homme le plus rapide du monde en brisant le record mondial au sprint de 100 mètres, et a remporté la médaille d'or aux Jeux Olympiques d'Atlanta.



*Un rêve de liberté*

**Le mystérieux chemin de la liberté**

Il ne s'agissait ni d'un passage souterrain ni d'un chemin de fer, mais pour environ 30 000 fugitifs noirs vivant au XVIII<sup>e</sup> siècle, le chemin de fer clandestin était un passage vers la liberté.

Le chemin de fer clandestin était un réseau mal organisé formé d'esclaves, d'anciens esclaves, de Blancs américains et d'abolitionnistes canadiens. Parmi les personnes qui n'étaient pas noires et qui ont participé à la spectaculaire protestation contre l'esclavage, on retrouvait le dévoué Quaker de Pennsylvanie.

Il n'existait aucun passage direct, mais plutôt un système de voies d'évasion qui avait comme origine les États du Sud et qui faisait son chemin en direction nord, pour aboutir au Canada. Des voies similaires ont également été empruntées par des victimes d'esclavage qui se sont rendues dans les territoires de l'Ouest, au Mexique et dans les Caraïbes.

L'un des plus importants points d'entrée au pays était Amherstburg. Les esclaves devaient traverser la Detroit River à son point le plus étroit pour y arriver. Après avoir fixé solidement leurs possessions à leur dos, les fugitifs traversaient la rivière à la nage durant l'été et bravaient le froid durant l'hiver.

Mystères et légendes entourent encore la plupart des activités menées pour aider les gens à fuir leurs asservisseurs. Le caractère secret des activités qui ont eu lieu durant cette période ne nous a laissé pour toute documentation que quelques rapports épars et quelques documents en partie détruits.

Certains noms sont cependant ressortis. Les chercheurs ont récemment découvert l'étonnant travail effectué par des gens comme David Ruggles, Calvin Fairbank, Josiah Henson et Erastus Hussey. Les quelques journaux qui ont pu être récupérés révèlent que les véritables héros de ce mouvement ont été les fugitifs eux-mêmes, car ils étaient prêts à risquer leur vie pour retrouver la liberté.

**Événements à venir en mars**

Journée internationale de la femme  
Palais législatif  
8 mars 2002  
de 11 h 45 à 13 h 15  
M<sup>me</sup> Diane McGifford,  
Ministre déléguée à la Situation de la femme

L'Université de Winnipeg présente « First and Second Generation Immigrant Youth »,  
une conférence jeunesse visant à célébrer la Journée internationale de la femme,  
le 8 mars 2002,  
de 12 h à 16 h.  
Exposés de M. Glen Murray, maire,  
et de M<sup>me</sup> Constance Rooke.

Séminaire sur l'adaptation à des besoins spéciaux en milieu de travail  
7 mars 2002 de 9 h à 12 h 30  
Hôtel Norwood

Séminaire sur le harcèlement en milieu de travail  
8 mars 2002 de 9 h à 12 h 30  
Hôtel Norwood

Pour plus de renseignements, communiquer avec la Commission des droits de la personne du Manitoba au 945-3007.

Pour plus de renseignements, communiquer avec la Commission des droits de la personne du Manitoba au 945-3007.